

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 49  
  
En exercice : 49  
  
Présents : 33

-----  
N°264

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 DÉCEMBRE 2017

**L'AN deux mille dix sept, le 13 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 6 décembre 2017, s'est réuni en Mairie à 19h00 sous la présidence de Madame Mériem DERKAOUI, Maire.

Etaient présents : DERKAOUI Mériem, DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, VALLY Sophie, CHERET Magali, ROZENBERG Silvère, TLILI Leila, MONINO Jean-François, GRARE Laurence, BENKHELOUF Boualem, MARINO Danièle, KARROUMI Sofienne, PEJOUX Claudine, CHIBAH Salah, MERCADER Y PUIG Maria, RUER Marc, Adjointes au Maire

CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, LE HYARIC Patrick, DUCATTEAU Sylvie, PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, DONNET Lionel, MBONDO Thérèse, LE MOINE Sandrine, KADDOURI Nourredine, KAMALA Kilani, GARNIER Daniel, YONNET Evelyne, HAFIDI Abderrahim, AÏT-BOUALI Omar, AISSAOUI Djamila, LENZI Ling, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : MILLA Josiane, ZORGANI Mourad, VANNIER Jean-Yves, RACHEDI Hakim, ALVES Presilya, BIDAL Damien, LENOURY Nadia.

Excusés :

Représentés par :

Madame Akoua Marie KOUAME  
Monsieur Fethi CHOUDER  
Madame Soizig NEDELEC  
Monsieur Pascal BEAUDET  
Madame Alice FAGARD  
Monsieur Guillaume SANON  
Madame Hana RABAH  
Monsieur Rachid ZAÏRI  
Monsieur Arab ALI CHERIF

Monsieur Nourredine KADDOURI  
Monsieur Kilani KAMALA  
Madame Maria MERCADER Y PUIG  
Monsieur Anthony DAGUET  
Monsieur Roland CECCOTTI-RICCI  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Madame Mériem DERKAOUI  
Monsieur Daniel GARNIER  
Monsieur Abderrahim HAFIDI

---

Secrétaire de séance : Kilani KAMALA

---

Direction Générale Adjointe Solidarités et Proximité/ Direction de la Santé Publique/

**OBJET : Conventions de financement des programmes d'éducation thérapeutique du patient par l'Agence Régionale de Santé au titre du Fonds d'Intervention Régional**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Vu l'article 84 de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 dite Hôpital Patient Santé Territoire ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le code de la santé publique en son l'article 6323-1 définissant les centres de santé ;

Vu les projets de convention entre la ville d'Aubervilliers et l'ARS pour le versement de subvention au titre de l'Education Thérapeutique du Patient ;

Considérant que le montant total desdites subventions s'élève à 83 350 € ;

Adoption à l'unanimité par 42 pour

**DELIBERE :**

**APPROUVE** les projets de conventions entre la ville d'Aubervilliers et l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France pour le versement de subventions au titre de l'éducation thérapeutique du Patient.

**AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à signer les conventions correspondantes pour les montants respectifs de 65 500 € et 17 850 €.

**DIT** que la subvention sera versée sur la ligne 503A – 74 - 74718

Reçu en préfecture le : 15/12/17  
Publié le : 15/12/17  
Certifié exécutoire : 15/12/17

Pour la Maire,  
l'Adjoint(e) délégué(e),

Silvère ROZENBERG

